

ON S'ABONNE  
**A Cahors**, bureau du Journal,  
chez A. LAYTOU, imprimeur,  
ou en lui adressant franco un mandat  
sur la poste.

**PRIX DE L'ABONNEMENT :**  
LOT, AVEYRON, CANTAL,  
CORRÈZE, DORDOGNE, LOT-ET-GARONNE  
TARN-ET-GARONNE :

Un an..... 16 fr.  
Six mois..... 9 fr.  
Trois mois..... 5 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS :  
Un an, 20 fr. ; Six mois, 11 fr.  
L'abonnement part du 1<sup>er</sup> ou du 16

# JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MERCREDI ET SAMEDI

**PRIX DES INSERTIONS**  
**ANNONCES**,  
25 centimes la ligne  
**RÉCLAMES**,  
50 centimes la ligne

Les Annonces et Avis sont reçus  
à Cahors, au bureau du Journal,  
rue de la Mairie, 6, et se paient  
d'avance.

— Les Lettres ou paquets non  
affranchis sont rigoureusement re-  
fusés.

Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de  
la Mairie, 6.

**CALENDRIER DU LOT**

DAT.	JOURS.	FÊTE.	FOIRES.	LUNAISONS.
17	Jeu.	s. Alexis.	Vayrac.	☽ P. Q. le 4 à 11 h. 0' du soir.
18	Vend.	s. Camille.	St-Caprais.	☉ P. L. le 11, à 1 h. 48' du soir.
19	Sam.	s. Vincent.	Duravel.	☽ D. Q. le 18, à 5 h. 22' du soir.
				☉ N. L. le 26, à 9 h. 14' du soir.

L'abonné pour un an au *Journal du Lot* a droit à une insertion de 30 lignes d'annonces ou 45 de réclames. Pour six mois, de 12 lignes d'annonces ou 7 de réclames. Cette faveur n'est accordée que pour le département.

M. HAVAS, rue Jean-Jacques-Rousseau, 3, et MM. LAFITTE-BULLIER et Co, place de la Bourse, 8, sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le *Journal du Lot*.

**L'ABONNEMENT SE PAIE D'AVANCE**

**SERVICE DES POSTES.**

DEPART. LEVÉE DE BOÎTE.	DÉSIGNATION DES COURS.	DISTRIBUTION.
7 h. 30' du matin.	Paris, Bordeaux, Toulouse et le midi.	6 h. 30 m. du s.
7 heures du soir.	Brives (Gourdon), Montauban, Caussade, Toulouse, Castelnau-Montrastier.	7 h. du m.
10 heures du soir.	Figeac (Lalbenque, l'Aveyron), Fumel, Castelfranc, Puy-l'Évêque, Cazals, St-Géry.	7 h. du m.
		6 h. 30 m. du s.

L'acceptation du 1<sup>er</sup> numéro qui suit un abonnement nul est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

## Cahors, 12 juillet 1862.

Pendant que notre députation activait ses démarches auprès de S. Exc. le Ministre des travaux publics, pour obtenir une solution dans la question de l'embranchement des chemins de fer, notre nouveau Préfet, de son côté, s'empressait de faire connaître au Ministre l'émotion produite dans les populations par l'ajournement qu'éprouve la construction du chemin attendu par elles avec une légitime impatience, et il pria son Excellence de vouloir bien hâter la présentation au Corps législatif de la loi qui doit intervenir.

M. le Préfet a reçu de M. le Ministre la réponse suivante, qu'il a bien voulu nous communiquer, et qui donne, comme la lettre adressée à M. le comte Murat, publiée dans notre dernier numéro, l'assurance que les vœux des populations recevront prochainement satisfaction. A. LAYTOU.

Paris, le 7 juillet 1862.

Monsieur le Préfet,

Par dépêche télégraphique du 25 juin dernier, vous appelez mon attention sur l'intérêt que les populations de votre département auraient attaché à ce qu'un projet de loi, ayant pour objet d'assurer d'une manière définitive l'exécution de l'embranchement de Cahors, fût présenté au Corps législatif avant la fin de la session de 1862, et vous me priez de vous faire connaître les motifs qui se sont opposés à cette présentation, afin de pouvoir répondre aux réclamations qui vous sont adressées au sujet de ce retard.

Cet embranchement, Monsieur le Préfet, vous le savez, est admis en principe et son exécution ne pourrait faire l'objet d'un doute. J'aurais désiré vivement pouvoir présenter au Corps législatif, avant sa séparation, le projet de loi qui le rattache, à titre définitif, au réseau d'Orléans; mais j'avais en même temps à négocier avec la Compagnie d'autres arrangements, et le temps a manqué pour arriver à une conclusion. Vous

pouvez être assuré que la session prochaine ne se passera pas sans que cette affaire soit régularisée.

Recevez, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics.

Pour le Ministre et par autorisation :

Le Conseiller d'État,  
Directeur général des Ponts et Chaussées et des Chemins de fer,

Signé : FRANQUEVILLE.

### DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

Paris, 12 juillet, 1862, sept heures du matin.

L'Empereur est arrivé à Vichy, hier à cinq heures. Les habitants du pays, auxquels s'étaient joints tous les baigneurs, ont fait à Sa Majesté l'accueil le plus cordial. Cette réception inattendue semblait être la continuation du voyage officiel, car la ville avait pris un air de fête et les rues étaient pavisées. L'Empereur jouit d'une santé parfaite.

S. M. l'Impératrice est arrivée au palais de Saint-Cloud, hier à six heures trois-quarts.

### BULLETIN

L'Empereur et l'Impératrice ont excité le plus grand enthousiasme parmi les populations qu'ils viennent de visiter. Partout on a rivalisé d'ardeur pour recevoir le plus dignement possible ces illustres hôtes, dont le passage est toujours marqué d'intéressants souvenirs. — Félicitons-nous qu'une parole auguste nous ait promis, pour l'année prochaine, l'insigne honneur d'une visite impériale. Nous nous presserons, nous aussi, autour de l'élu du peuple. Nous lui témoignerons sincèrement nos sympathies. Il verra de près nos besoins, et, comme partout où il passe, il daignera y satisfaire.

On lit dans le bulletin du *Moniteur* :

« La reconnaissance du royaume d'Italie par la Russie est un fait accompli. Le Gouvernement

de l'Empereur s'est chargé de faire savoir au cabinet de Turin que l'Empereur Alexandre était prêt à recevoir un envoyé du roi d'Italie et à rétablir ainsi les relations diplomatiques entre les deux cours »

D'après une déclaration faite à la chambre des lords par le ministre des affaires étrangères, relativement à cette reconnaissance, la Russie ne se serait décidée à cet acte qu'aux conditions que le gouvernement Italien resterait toujours en termes pacifiques avec ses voisins, spécialement avec l'Allemagne, et plus spécialement encore avec l'Autriche. Le noble lord, seul, parle de ces conditions. Lord Palmerston, dans sa déclaration, n'en dit mot. — En supposant que ces conditions existent, le cabinet italien pourra-t-il les accepter sans s'aliéner l'opinion publique qui verrait là un engagement formel d'abandonner la Vénétie?

Les jeunes princes Italiens continuent leur voyage en Sicile; l'accueil le plus sympathique leur a été fait à Palerme, à Marsala et à Augusta. Le général Garibaldi, après une excursion à Zefalu et à Termini est rentré à Palerme.

Le *Constitutionnel* se plaint de constater que les correspondances et tous les journaux, à quelque opinion qu'ils appartiennent, s'empressent de rendre hommage au courage et à la grandeur d'âme dont le grand-duc Constantin a fait preuve lors de la tentative d'assassinat dirigée contre sa personne.

La tâche que le grand-duc Constantin a entreprise à Varsovie, sera menée à bonne fin. Le prince a dit que ses intentions ne sauraient être changées parce qu'une main criminelle, isolée, anti-polonaise, s'était armée contre lui. Il a promis de faire pour la Pologne, qui ne s'est jamais souillée du crime de régicide, tout le bien qui dépendrait de lui, et dans ce but, il a présenté

une main au président Zamoiski en lui demandant son concours.

Les nouvelles d'Amérique sont loin d'être pacifiques. Devant Richmond, un combat, qui a duré deux jours, a laissé un nombre considérable de morts sur le champ de bataille. Les fédéraux ont battu en retraite, mais ils se sont ravitaillés à quelques milles de Richmond.

Les nouvelles sur l'état de nos troupes au Mexique sont satisfaisantes. Nos malades, qui se trouvent à Orizaba, entrent en convalescence. Depuis le 18 mai, l'armée de Juarez n'a fait aucun mouvement offensif. Un gouvernement provisoire vient d'être établi à Mexico; il s'occupe des élections générales, pour le choix d'une monarchie sous la protection de l'Europe.

A. LAYTOU.

### Dépêches télégraphiques.

(Agence Havas).

Turin, 10 juillet.

M. Ratazzi a annoncé aux Chambres qu'une note portant la reconnaissance de l'Italie par la Russie était arrivée.

On assure que M. Ratazzi annoncera demain la reconnaissance par la Prusse.

Londres, 9 juillet.

Les journaux du soir publient la correspondance officielle concernant l'occupation de Rome. Lord Russell dit, dans une dépêche à lord Cowley, que l'occupation de Rome par une garnison franco-italienne aurait des inconvénients, et qu'il vaudrait mieux laisser aux troupes italiennes toute la campagne romaine de la rive gauche du Tibre, tandis que les français occuperaient la région du Vatican à Rome, Civita-Vecchia et la portion du patrimoine de Saint-Pierre, située sur la rive droite du Tibre. Si ce plan était adopté, à titre d'arrangement temporaire, le Pape serait protégé, sa dignité souveraine serait reconnue, et au bout de quelque temps le roi d'Italie et le Pape seraient reconciliés.

### FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

du 12 juillet 1862.

Une semaine trop remplie. — Le Festival de Handel au Crystal Palace. — Les courses de Hampton-Court. — La grande Exposition de Chiens. — Le sport en Angleterre. — Avis aux exposants.

Londres, samedi, 5 juillet 1862.

A M. le Rédacteur du JOURNAL DU LOT.

Cher Monsieur,

Décidément Londres tient à combler la mesure de sa générosité et de ses largesses... Et je ne crois pas que jamais ville ait plus abusé à l'égard de ses hôtes, de la permission de les intéresser, de les instruire ou de les distraire...

Employer tout ce que la locomotion nous fournit ici de plus rapide pour franchir l'espace! S'adresser aux Cabs, aux chemins de fer, aux rapides omnibus de la rue, avec leurs outsiders si recherchés des anglais; ou à ces innombrables Penny-boats véritables omnibus de la Tamise non moins rapides, et plus gais encore, avec leurs foules si compactes et si bigarrées, se multiplier pour tout voir; ce n'est plus assez!... Et il faudrait vraiment avoir le don d'ubiquité pour suffire à tout ce que les dix derniers jours qui viennent de s'écouler ont voulu offrir en pâture à l'insatiable curiosité de tous!...

C'est en vain que nous demandons grâce; c'est en vain que nous voudrions consacrer une bonne fois une journée tout entière à l'Exposition internationale pour vous en parler en détail et ne parler que d'elle, puisque c'est elle, en fin de compte, qui a appelé ici la plupart d'entre nous.

Il semble que nous entendions, nous aussi, comme une voix mystérieuse et implacable qui vient nous crier sans cesse : Marche, marche!... Et puisque Londres nous donne tout sans marchander, le besoin commence à se faire généralement sentir de quelques journées de vingt-quatre heures et de quelques jambes de rechange.

Au moment où nous avons arrêté, le matin, le plan de campagne de la journée et lorsque nous nous mettons en route pour le réaliser, nous sommes croisés à chaque pas, cernés, assaillis à chaque coin de rue par des nuées d'hommes-affiches qui nous barrent le passage en nous disant : Regarde-moi de face, ou examine mon dos, et vas où je l'appelle!... Mais je pars pour l'International Exhibition. — Il s'agit bien vraiment de consulter ta fantaisie ou ton goût. Il s'agit bien aujourd'hui de l'International

Exhibition. Moi aussi je suis une Exhibition et j'ai si peu de temps à vivre! D'ailleurs je suis une exposition-monstre, (monster-exhibition), vois plutôt si je mens!...

En effet tout n'a été qu'Exhibition dans ces derniers temps... — Exhibition musicale et colossale des œuvres de Handel au Crystal Palace en trois journées, par bonheur à plusieurs jours d'intervalle et par quatre mille exécutants et chaque fois devant un public de plus de vingt mille auditeurs. — Exhibition de tous les Cockneys de Londres et de tous les jardiniers et maraichers de sa banlieue aux courses essentiellement populaires et rustiques de Hampton-Court. — Exhibition monstre de chiens (Monster Dog's exhibition) aux confins du lointain quartier d'Islington sous la présidence du duc de Beaufort, qui n'a pas craint de s'afficher... et encore, à dos d'hommes et à propos de chiens... — Et enfin grande Agricultural Exhibition à l'autre bout de Londres au parc de Battersea, sur l'échelle la plus gigantesque, et l'une des plus complètes et des plus magnifiques qu'on puisse imaginer... — Sans compter toutes les fêtes du soir, et toutes les Extraneous of Covent-Gardens, du théâtre de Sa Majesté et de Cremorne-Gardens...

J'ai trop parlé musique dans une précédente lettre en regrettant que le temps et l'heure ne m'aient pas permis de parler suffisamment de Jenny Lind et du grand concert de St-James Hall dont elle a été, comme on dit ici, l'attraction. Et d'ailleurs le triple Festival de Handel me mériterait trop loin!...

Jetons un voile sur les courses de Hampton-Court... A chaque pas, des gens ivres de gin ou de brandy, des bookmakers du plus bas étage et à peine vêtus acceptant des shillings, des demi-shillings et quelquefois un penny ou deux sols comme enjeu... Des parieurs qui payaient à coups de poing, quand ils avaient perdu... Des batailles, des boxers éclopés ou ensanglantés, des pick-pockets arrêtés... C'était à soulever le cœur!... C'était surtout à n'y pas rester, et c'est ce que j'ai fait...

Mais j'arrive aux deux expositions capitales, par ordre de date.

Certes, s'il était une Exhibition curieuse et tout à fait excentrique, et qui appartienne bien en propre à l'Angleterre, c'était bien l'exposition des chiens.

Le bâtiment, encore inachevé, qui lui fut attribué était une salle immense, gigantesque, dans les proportions les plus grandioses, destinée très-probablement à des expositions florales, et merveilleusement appropriée comme aménagement, comme élévation et comme aération à cette destination certainement imprévue des architectes.

L'Exhibition se composait, dans son ensemble, d'un personnel de mille sujets de toute sorte, de toute forme,

de toute grandeur, de toute robe, de toute valeur, rangés le long de ces galeries spacieuses. Je vous laisse à penser l'étonnement qu'on éprouvait en entrant et le concert assourdissant qui se faisait entendre! Des bruits confus, indéfinissables, des hurlements, des gémissements plaintifs, des cris de fureur, toutes les gammes les plus aiguës et les plus graves de l'aboiement! C'était la Babel des chiens!

S'il fallait vous parler des races, je vous dirais qu'elles variaient à l'infini, mais qu'elles étaient des plus pures. Le jury, présidé par Sa Grâce le duc de Beaufort, s'était montré des plus sévères et des plus exclusifs, pour peu qu'il y eût doute sur la paternité ou la maternité.

Le président avait envoyé, pour sa part (ce qui était à mon sens faire bien les choses), vingt-huit couples de ses célèbres chiens de chasse, c'est-à-dire cinquante-six chiens! et il crut devoir refuser le grand prix que le jury lui décerna par acclamation.

Cette collection si curieuse, qui attirait pendant cinq ou six jours une foule si élégante et si merveilleuse, pouvait, en effet, satisfaire les goûts des plus grands seigneurs et des plus grandes dames, car elle contenait, on peut le dire, toutes les variétés imaginables et toutes les espèces les plus rares, depuis le petit terrier, gros comme ces rats dont il est l'ennemi implacable, depuis le terrier écossais à longs poils, depuis ces chiens impossibles qu'on ne voit que dans des miniatures Louis XV, jusqu'aux bulld-dogs les plus féroces et aux Terre-Neuve les plus gigantesques. Les chasseurs pouvaient y trouver surtout un vaste champ ouvert à leur admiration, car l'espèce la plus nombreuse et la plus merveilleusement représentée était celle des sporting-dogs.

Et à ce propos qu'il me soit permis d'expliquer ce mot de sport qui, malgré moi, vient ici bien souvent et fréquemment sous ma plume. Si nous avons, en quelque sorte, donné les lettres de naturalisation à ce mot si anglais, nous avons, chez nous, singulièrement altéré et restreint sa signification. Pour nous, les mots de sport et de sportsman s'appliquent presque exclusivement au goût des chevaux de luxe et plus spécialement au goût des courses de chevaux. Mais en Angleterre ce mot de sport a une bien autre extension; il comprend, dans son vaste horizon, à peu près les exercices du corps, qui composent tout ce qui est amusement et distraction de la High Life. Ainsi, sans compter l'équitation, le goût des courses de chevaux et les steepled chases, qui ne sont qu'une branche du sport, la chasse, et même la chasse au chien d'arrêt, est aussi si bien du sport que tous les chiens de chasse, à quelque catégorie qu'ils appartiennent, sont désignés, dans le livret officiel lui-même, sous le nom générique de

sporting dogs, et qu'on appelle, par exemple, un habile chasseur, un good sportsman.

Je n'ai pas besoin, d'après cela, de dire que la chasse à courre est à bien plus forte raison du sport, puisque le cheval y joue son rôle actif et nécessaire. Mais je vous étonnerai peut-être en vous disant que pour un gentleman, bien entendu, la gymnastique, et même ce cricket, ou jeu de pomme, qui est ici une véritable passion, sont aussi du sport.

C'est vous dire toute l'importance que les Anglais devaient attacher, dans cette exhibition, surtout à l'espèce des sporting dogs, qui comprend non seulement les limiers ou bloodhounds, mais principalement les chiens d'arrêt, qui se divisent en trois catégories distinctes : les pointers et les setters, qui ont pour mission d'arrêter, et les retrievers chargés de retrouver, comme si le devoir d'un chien de chasse n'était pas, comme chez nous, de faire tout ce qui concerne son état.

Parmi les sujets tout à fait hors ligne, on remarquait surtout Sailor, chien *suffolk*, appartenant à M. Bishop, qui a eu un des grands prix, et qu'on estime 1,000 livres sterling, ou 25,000 francs.

A bientôt, cher Monsieur, pour vous parler de la grande Agricultural Exhibition et surtout de la grande exposition universelle.

Grande nouvelle à son sujet. Avant de fermer ma lettre et il y a urgence, puisque demain, dimanche, le post-office, comme toujours, doit se croiser les bras.

C'est le vendredi, 11 juillet, qu'a lieu à l'exposition la grande et immense solennité de la distribution des récompenses. Cela peut intéresser vos trop rares exposants dont j'ai examiné attentivement la vitrine, dans laquelle vous excellents vins du Lot sont trop peu représentés.

Quand on voit la haute Tour de Vitruvius du Bordelais, remplie à n'y pas mettre une bouteille de plus; quand on y voit les noms de tous les grands propriétaires vinicoles du pays; quand on peut en dire autant de l'exposition de la Bourgogne et de la Champagne qui ont chacune une sorte de tour octogone comme Bordeaux, comment ne pas s'étonner de voir si peu de noms former le contingent du Lot dans un pays où nos vins français sont si estimés et si appréciés? Si nous pouvons citer les noms de M. Richard, de M. Charles Izarn, de MM. Capmas, de Prayssac, et Boutarel-Membri, maire de Luzach, qui ont envoyé un échantillon de leurs produits récoltés depuis 1806 jusqu'en 1861, comment ne pas s'étonner que le château d'Anglars et les Bouisses, ou les crus de MM. Rolland, etc., n'aient pas cru devoir répondre à l'appel de l'Angleterre?

Un Touriste.

ministre anglais ajoute que M. Thouvenel ne devrait pas fermer les yeux sur les dangers de la situation actuelle. Il doit voir que le gouvernement français devient impopulaire auprès des Italiens, et que le gouvernement italien est débordé par l'action mazzinienne. La guerre peut surgir à chaque moment d'une situation semblable. Il faut la prévenir. L'Angleterre désire coopérer avec la France à la solution de la question italienne.

Lord Cowley dit dans sa réponse : M. Thouvenel pense que le projet de lord Russell ne serait accepté par aucune des deux parties, le Pape ayant déclaré qu'il n'écouterait aucune proposition qui n'aurait point pour objet de lui rendre les possessions qu'il a perdues, et le gouvernement italien refusant de sanctionner tout arrangement qui ne ferait pas de Rome la capitale de l'Italie.

Dans une dépêche du 2 avril, lord Russell dit que M. Thouvenel ne parle plus des difficultés venant du gouvernement italien, lequel accepte les conditions proposées par l'Angleterre. Il s'agit seulement de savoir si le Pape gardera tout le territoire actuellement occupé par la France, ou si les troupes françaises se borneront à occuper le patrimoine de Saint-Pierre y compris le Vatican.

Raguse, 9 juillet.

Le 7, Abdi-Pacha a attaqué, près de Glavizza, les Monténégrins commandés par Minko, beau-père du prince; mais il a été repoussé vers Spuz avec des pertes considérables. On ne sait encore rien des opérations de Dervish-Pacha du côté de l'Herzégovine.

Vienne, 9 juillet.

On a reçu le 9, à Raguse, la nouvelle d'un combat sanglant livré le 7, près de Spuz, dans lequel les Monténégrins ont battu les Turcs, en leur faisant éprouver des pertes considérables.

New-York, 1<sup>er</sup> juillet.

Les fédéraux reconnaissent qu'ils ont été repoussés dans le dernier combat près de Charleston. Le président a présenté au Sénat le traité conclu avec le Mexique pour un prêt de onze millions à cet Etat. — On annonce que la ville de Wicksburg se défendra jusqu'à la dernière extrémité. — Le général Frémont a résigné ses fonctions. — Le général Mac-Clellan a reçu des renforts considérables. Le 26, les confédérés, sous les ordres de Jackson, ont attaqué l'aile droite de l'armée fédérale. Les fédéraux ont battu en retraite par les ordres de Mac-Clellan, puis ont fait halte à une distance de trois milles. On est fondé à croire que cette retraite a été une manœuvre stratégique pour attirer les confédérés. D'après les rapports des journaux, le général Mac-Clellan avait massé ses troupes entre le Chickahoming et la rivière James. L'aile droite attirée au-delà du Chickahoming a subi de grandes pertes. — Le 27, Jackson a attaqué l'extrême droite de l'armée fédérale, mais il a été repoussé après un combat acharné. Un engagement général s'en est suivi. Mac-Clellan a alors opéré un mouvement préparé d'avance. Son aile droite est tombée sur les derrières des fédéraux en traversant le Chickahoming et se dirigeant vers la rivière James. On dit que l'armée fédérale occupe maintenant de très fortes positions. — Les rapports officiels manquent.

New-York, 4<sup>er</sup> juillet.

Le général Mac-Clellan a concentré ses forces entre les rivières Chickahoming et James. — Les fédéraux ont abandonné Whitehouse en emportant tout leur matériel de guerre. Une attaque de la flotte fédérale contre Wicksburg est imminente.

Change 121, ferme. — Or ferme. — Coton, très-ferme. — Baisse sur les céréales. — Sucre ferme.

Londres, 10 juillet.

La banque d'Angleterre a réduit son escompte à 3 1/2 pour cent. Consolidés de 92 à 92 1/8.

La Société du Prince-Impérial : Prêts de l'Enfance au travail, fait l'objet de toute la sollicitude de l'Impératrice Eugénie. Dès que cette auguste Souveraine a appris le résultat de la souscription ouverte dans la garde nationale de Paris, par les soins du général marquis de Lawoëstine, elle s'est empressée de lui adresser la lettre suivante :

Fontainebleau, le 2 juillet 1862.

« J'ai appris avec un vif plaisir, mon cher général, le magnifique résultat de la souscription que vous avez ouverte dans la garde nationale de Paris pour la Société du Prince-Impérial : Prêts de l'Enfance au travail. En vous exprimant toute ma satisfaction, je viens vous inviter à être auprès de la garde nationale l'interprète de mes remerciements. Faites-lui savoir, je vous prie, combien je suis heureuse, à tous égards, de l'empressement qu'elle a montré. Cette manifestation est pour moi un témoignage de l'attachement qu'elle porte à mon Fils, et j'y vois en même temps l'approbation de mon idée, approbation d'autant plus flatteuse que les hommes dont elle émane sont plus compétents pour en juger. »

» Croyez, général, à tous mes sentiments. »

« EUGÉNIE. »

## Revue des Journaux.

Le correspondant du *Moniteur*, à Munich, s'exprime ainsi à l'occasion des tentatives qui se font en vue de constituer, à Francfort, un parlement préparatoire, *Vor Parlament* :

« L'Allemagne progresse sous tous les rap-

ports : elle est heureuse, libre, riche et prospère. Les institutions constitutionnelles y fleurissent sans encombre. L'unification s'opère chaque jour dans toutes les branches administratives et judiciaires ; les intérêts matériels y sont déjà à peu près confondus. Que veut donc de plus les prétendus progressistes avec leurs théories vides, aventureuses et subversives ? Il faut laisser à la conscience publique le soin de leur répondre et d'apprécier ce qu'on offre aux populations germaniques en échange d'un bien-être réel, incontestable. »

Le *Constitutionnel* fait observer qu'on ne montre, à Turin, ni doute, ni incertitude sur le parti que prendra la Russie, en ce qui touche la question de la reconnaissance :

« On s'y préoccupe moins, dit M. Grenier, de la question en elle-même que des formes selon lesquelles elle sera réglée. Un de nos correspondants nous écrit aujourd'hui que, contrairement aux bruits qui tendaient à s'accréditer, c'est le gouvernement italien qui prendra l'initiative d'envoyer à Saint-Petersbourg un ambassadeur. »

Le *Morning-Post* fait les réflexions suivantes, au sujet de la reconnaissance du royaume d'Italie par la Russie :

« Après la Russie viendra la Prusse. Il ne saura non plus échapper à personne que tout cela doit nécessairement amener le gouvernement autrichien à reconnaître aussi le royaume d'Italie. Autrement l'Autriche courrait le risque d'être la seule puissance en dehors de toutes relations avec l'Italie. »

Tandis que le général Pope se rendait du Tennessee à Washington, pour conférer avec le président Lincoln, le général Beauregard quittait Grenada pour aller à Richmond. Le *Pays* se demande, à ce propos, si Beauregard va prendre le commandement de l'armée de Virginie ?

« Son voyage à Richmond, poursuit M. Lomon, a-t-il pour but d'expliquer au gouvernement central les motifs de l'évacuation de Corinthe ? Il est certain qu'entre le général et le président Jefferson-Davis, l'entente la plus cordiale ne règne pas. Beauregard reproche au président d'avoir contrarié ses plans, lorsqu'après la bataille de Bull-Run il voulait s'emparer de Washington. »

On lit dans le *Monde*, sous la signature de M. Coquelle :

Quelques journaux s'enquerraient de la dissolution possible du Corps législatif et invitent leurs amis à se tenir prêts pour les prochaines élections. Ils craignent avec raison d'être surpris par la rapidité des élections. En général, ils voudraient que le gouvernement se départit de l'habitude de présenter lui-même ses candidats. C'est une prérogative trop fructueuse pour qu'ils soient écoutés sous Louis-Philippe, le gouvernement avait ses candidats, qu'il soutenait de tout son pouvoir. Et bien lui en prenait. L'électeur, laissé à lui-même, n'eût envoyé à la Chambre que des opposants. Par ces petits moyens, Louis-Philippe a duré dix-huit ans ; et lorsqu'il est tombé, il avait pour lui la majorité électorale. Quand il n'y a pas de gouvernement ce sont les partis qui imposent leurs candidats aux électeurs ; on sait que les députés nommés en 1848 étaient complètement inconnus aux électeurs. Nous concevons que les partis soient enchantés de se disputer la faveur populaire. Mais sérieusement, prétendra-t-on que cette liberté laissée au suffrage populaire sans aucune direction donne l'opinion vraie du pays ?

Le *Siccle* croit savoir que les conditions mises par le gouvernement de Saint-Petersbourg à la reconnaissance du royaume d'Italie se réduisent à une seule : « Le cabinet de Saint-Petersbourg demanderait qu'une flotte russe pût stationner dans les ports italiens si la question d'Orient amenait des complications. Quant à la Prusse, ajoute M. de la Bédollière, elle demande que l'Italie s'engage à conserver avec l'Autriche des relations pacifiques. »

Si l'on en croit les assertions de quelques journaux, le cardinal Wiseman aurait promis au Pape de lui envoyer quatre mille hommes qui seraient recrutés en Irlande et qu'entreprendraient les catholiques anglais... La presse s'exprime ainsi, à ce sujet, par l'organe de M. Gaiffe :

« Ces rassemblements de mercenaires étrangers, indisciplinés, ingouvernables, au milieu de l'Italie, pourraient provoquer, à juste titre, quelques remontrances du gouvernement italien. M. de Mérode ne doit pas oublier que pareille chose s'est déjà produite. Il y a un précédent : Castellidardo. »

Pour extrait : A. LAYTOU.

## Chronique locale.

Un décret, en date du 22 mars 1862, qui vient d'être notifié à M. le Préfet, règle les ali-

gnements de la route départementale n° 13, de Cahors à Figeac, dans la traverse de Laroque-des-Arcs.

Un autre décret du même jour règle en même temps les alignements de la route départementale n° 17, de Villesèque à Agen, dans la traverse de St.-Matré.

Un arrêté de M. le Préfet, en date du 10 juillet courant, fixe au lundi, 15 septembre prochain, à la ferme-école du Montat, la tenue du concours pour l'admission, dans cet établissement, de onze élèves-apprentis qui doivent être reçus en 1862.

Dans la nuit du jeudi au vendredi, un vol s'est commis à Cahors, dans l'allée de la petite Chartreuse, dans les bureaux de M. l'Entrepreneur des tabacs. Les malfaiteurs s'y sont introduits par la fenêtre du rez-de-chaussée, qu'ils ont ouverte au moyen d'une vrille. Arrivés dans les bureaux, ils ont enlevé une somme de 108 francs. D'actives recherches sont faites par la police pour découvrir les coupables.

Un emploi de professeur de physique est vacant à l'Ecole impériale polytechnique.

Les personnes qui voudraient se présenter pour remplir cet emploi devront adresser leur demande, avant le 1<sup>er</sup> août prochain, au général commandant l'Ecole.

On nous écrit de Gramat :

L'exécution d'Afaux a eu lieu, mercredi dernier, en présence d'un grand concours de population accourue des campagnes voisines pour assister à ce triste spectacle. Comme toujours, les femmes y étaient en majorité.

La voiture qui conduisait le patient est arrivée à 4 heures 1/2. Elle s'est arrêtée devant la prison, où on a enfermé Afaux, en attendant l'heure de l'exécution. Les exécuteurs ont procédé à la fatale toilette que le patient s'est laissé faire debout et dans le plus grand calme.

Pendant cette opération, ayant aperçu la femme du concierge de la prison, Afaux l'appela pour lui remettre sa veste et ses sabots, la priant de les faire parvenir à sa femme.

Enfin, l'heure suprême arriva... Une charrette avait été disposée pour conduire le patient à l'échafaud. Afaux refusa d'y monter et se dirigea, à pied et d'un pas assez ferme, vers l'instrument du supplice.

Arrivé au bas de l'échafaud, il en gravit les degrés avec l'aide de l'aumônier, qu'il remercia des soins qu'il avait eus pour lui. Les exécuteurs s'emparèrent alors d'Afaux et quelques secondes après, la justice des hommes était satisfaite.

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 1863, la taxe à percevoir sur les envois de fonds ou sur la valeur des objets précieux confiés à la poste sera fixée à 1 0/0 du montant des envois ou de la valeur des objets.

A partir de la même époque, la taxe des lettres originaires d'un bureau de poste, et distribuables dans la circonscription du même bureau, sera fixée ainsi qu'il suit :

Jusqu'à 10 grammes inclusivement : affranchies, 10 c. ; non affranchies 15 c.

Au-dessus de 10 grammes jusqu'à 20 inclusivement : affranchies, 20 c. ; non affranchies, 30 cent.

Au-dessus de 20 grammes jusqu'à 100 inclusivement : affranchies 40 c. ; non affranchies, 60 cent.

Au-dessus de 100 grammes et par chaque 100 ou fraction de 100 grammes excédant : affranchies, 40 c. ; non affranchies, 60 c.

Le *Journal général de l'Instruction publique* contient un arrêté de M. Rouland, en date du 1<sup>er</sup> juin, portant qu'il sera établi dans chaque école primaire publique une bibliothèque scolaire. A cet arrêté sont jointes deux circulaires : l'une aux préfets et l'autre aux recteurs, relatives à l'organisation de ces bibliothèques.

Par décision de S. Exc. le ministre de la guerre, en date du 24 juin dernier, les engagements volontaires sont ouverts jusqu'à nouvel ordre, pour les trois régiments de zouaves de la ligne.

Un perfectionnement qui va être réalisé par l'administration des postes consiste à disposer, comme en Angleterre, les feuilles de timbres d'affranchissement de telle sorte que chaque timbre soit isolé par une ligne ponctuée et percée. On pourra donc, désormais, séparer facilement les timbres les uns des autres, sans employer des ciseaux.

Pour régulariser et rendre aussi facile que possible la perception des sommes dues pour

l'expédition des différents actes de l'Etat civil, l'administration supérieure vient, aux termes du décret du 12 juillet 1807, d'expédier aux maires des principales villes de France, pour être ostensiblement affichés dans les mairies, le tableau de ces droits, dont nos lecteurs nous sauront gré de donner une analyse succincte.

Dans les communes ou villes au-dessous de 50,000 âmes, les actes de naissance, de décès et de publication, sont tarifés à 30 centimes ; dans celles au-dessus, à 50 centimes. Aux termes de la loi du 28 avril 1816, il est dû encore pour le papier timbré 1 fr. 25 centimes pour les actes de naissance, de décès, mariage et adoption, et 35 centimes seulement pour les certificats de publication.

Les certificats de non opposition à mariage et de célébration civile de mariage ne donnent lieu qu'au timbre de 35 cent., sans droit d'expédition.

La loi du 10 décembre 1850 fixe à 50 ou 30 c., suivant qu'il y a lieu ou non à la légalisation, la taxe des expéditions des actes de l'état civil pour le mariage des indigents. Dans ce cas, le plus souvent, les expéditions sont visées *gratis* pour timbre et enregistrement.

En vertu de la loi du 18 juillet 1850, et du décret du 26 mars 1832, les expéditions qui intéressent les sociétés de secours mutuels et celles destinées à aider aux versements faits à la caisse des retraites pour la vieillesse sont dispensées du timbre et délivrées gratuitement.

Les expéditions demandées à titre de *renseignements administratifs* par l'autorité supérieure sont également délivrées *gratis*, mais l'énonciation de la destination doit, dans ce cas, précéder la signature de l'officier de l'état civil.

Presque toujours les expéditions délivrées doivent être légalisées. Cette formalité est indispensable toutes les fois qu'il doit être fait usage de l'expédition hors de la commune.

La légalisation est administrative et *gratuite* quand elle est délivrée à titre de *renseignement administratif* ; dans ce cas, elle est donnée par le sous-préfet de l'arrondissement, et par le préfet pour les départements de l'empire.

Dans les autres cas, la légalisation est de 25 centimes, qui sont perçus par les greffiers des tribunaux civils ou des justices de paix.

Voici quelques renseignements utiles à connaître sur les nouvelles contributions introduites par la loi du budget.

Il y a d'abord le nouveau décime pour franc appliqué au droit d'enregistrement.

Puis vient le second décime sur les impôts indirects. Il est constitué, d'après le projet voté par le Corps législatif pour l'exercice 1863.

Il est déclaré formellement que cette surtaxe n'est accordée au Trésor que pour une année. L'article relatif au prix des papiers timbrés est ainsi conçu :

A partir du 15 juillet 1862, le droit de timbre perçu à raison de la dimension du papier est fixé comme il suit :

Demi-feuille de petit papier,	» fr.	50 c.
Feuille de petit papier,	1	»
Feuille de moyen papier,	2	»
Feuille de grand papier,	2	50
Feuille de grand registre,	3	»

TAXE DU PAIN. — 25 juin 1862.

1<sup>re</sup> qualité 37 c., 2<sup>e</sup> qualité 34 c., 3<sup>e</sup> qualité 32 c.

TAXE DE LA VIANDE. — 12 mars 1862.

Bœuf : 1<sup>re</sup> catégorie, 1<sup>er</sup> 15c ; 2<sup>e</sup> catégorie, 1<sup>er</sup> 05c.  
Taurillon ou Vache : 4<sup>re</sup> catég., 95c ; 2<sup>e</sup> catég., 85c.  
Veau : 1<sup>re</sup> catégorie, 1<sup>er</sup> 30c ; 2<sup>e</sup> catégorie, 1<sup>er</sup> 20c.  
Mouton : 1<sup>re</sup> catégorie, 1<sup>er</sup> 25c ; 2<sup>e</sup> catégorie, 1<sup>er</sup> 15c.

Pour la Chronique locale : A. LAYTOU.

## Départements.

Le Conseil municipal de Toulouse vient de voter une somme de 3,000 fr., à titre de don pour la société du Prince-Impérial.

— Le mardi 29 juillet, aura lieu, dans une des salles de la préfecture de la Haute-Garonne, l'adjudication des travaux à exécuter pour la construction de la route thermale, n° 1, de Bagnères de Bigorre à Bagnères de Luchon dont le devis estimatif s'élève à la somme de 20,951 fr. 17 c., et pour dépenses imprévues, 3,048 fr. 83 c.

Agen, 8 juillet.

— On nous écrit de Casteljaloux que samedi dernier, vers sept heures du soir, un orage mêlé de grêle s'est abattu sur quelques communes environnantes ; il a été heureusement de courte durée. Les blés et le tabac n'ont pas été endommagés, la vigne seule a souffert. On évalue généralement la perte au quart de la récolte.

Les nouvelles que nous recevons de l'autre extrémité du département nous disent que dans le canton de Castillonnes plusieurs communes ont été ravagées par le même fléau, le

même jour et à la même heure. La perte en blé et menus grains est portée à un sixième de la récolte; quant à la vigne, elle a plus souffert, et on évalue la perte à la moitié.

(Journal de Lot-et-Garonne.) PLATELET.

Montauban, 8 juillet.

— Le *Moniteur*, d'avant-hier, annonce la promotion de M. l'abbé Montferrand, prêtre du diocèse de Montauban, aumônier supérieur de la flotte expéditionnaire du Mexique, au grade d'officier de la Légion-d'Honneur.

Cet ecclésiastique distingué, ancien professeur de mathématiques au Petit Séminaire de notre ville, appartient depuis huit ans au corps des aumôniers de la marine, et a fait partie de plusieurs expéditions, notamment de Cochinchine, où sa belle conduite lui valut la croix de chevalier de la Légion-d'Honneur.

On lit dans le *Moniteur* (partie non officielle) :

En présentant le conseil général du Puy-de-Dôme à l'Empereur, le comte de Morny a prononcé le discours suivant :

SIRE,

« L'arrivée de Votre Majesté dans le département du Puy-de-Dôme n'est pas seulement la visite d'un Souverain aimé et respecté; l'enthousiasme qui vous accueille prend encore sa source dans d'autres causes. Parmi ces populations laborieuses, vivant paisibles au cœur de la France, le sentiment napoléonien n'est pas une opinion, c'est un culte; la foi politique y revêt presque le caractère de la superstition. Depuis vingt-cinq ans, j'ai été bien souvent le confident de cette adoration légendaire.

« Sous ces collines nombreuses, couvertes de vignes, qui entourent Clermont, le sol est traversé par des souterrains, immenses chais, qui, la plupart, datent de l'époque gauloise. Ces voutes sombres, qui ont peut-être servi à organiser la résistance contre le César romain, ont abrité depuis cinquante ans le fanatisme pour le César moderne.

« Sous tous les régimes, ces rudes enfants de l'Auvergne s'y réunissaient et, comme s'il se fût agi des pratiques d'un culte persécuté, ils fêtaient mystérieusement l'anniversaire de la Saint-Napoléon, sans vouloir admettre que ce héros fût mortel. Aussi avec quelle ardeur et quelle unanimité le département du Puy-de-Dôme a-t-il porté le nom de Napoléon dans l'urne électorale! Vous pouvez donc juger, Sire, de l'énervement que ces populations éprouvent aujourd'hui en vous voyant au milieu d'elles, lorsque dans leur cœur se trouvent confondues la religion politique et la reconnaissance pour les services que vous leur avez rendus. Elles vous doivent la gloire qui élève l'âme et la sécurité qui assure le travail, et enfin pour n'excepter aucun sentiment populaire, elles saluent avec attendrissement l'Impératrice qui a fait monter la grâce sur le trône et qui en fait chaque jour descendre la charité.

« En présence de cette foule compacte, palpitante, charmée, à quelle proportion se réduisent les vaines démonstrations des partis hostiles? Croyez-le bien, Sire, ce fonds de fidélité traditionnelle, qui a traversé tant d'épreuves difficiles, ne fera jamais défaut à votre Dynastie. »

L'Empereur a répondu :

« Qu'il savait depuis longtemps combien il pouvait compter sur l'affection et le dévouement des populations de l'Auvergne, qu'il voudrait pouvoir témoigner à chacun sa reconnaissance, qu'il le ferait en s'occupant sans cesse des intérêts de tous. »

L'Empereur a ajouté :

« Qu'en souvenir de cette journée, et comme preuve de sa sympathie, il voulait donner au président du conseil général, à celui qui depuis vingt ans était le représentant du pays, à celui qui s'était associé si courageusement au grand acte du 2 décembre, à celui enfin qui présidait le corps législatif depuis huit ans, un témoignage de son estime et de son amitié en lui conférant le titre de Duc. »

On lit dans le *Pays*, sous la signature de M. Grandguillot :

« M. de Morny portera grandement le titre de Duc. Jamais supériorité d'intelligence et noblesse de sentiments n'ont été unies, chez aucun citoyen, à plus de patriotisme et de fidélité. »

« On dit qu'un prince s'honorait en sachant honorer ses serviteurs. A coup sûr le décret de Clermont-Ferrand ne donnera pas tort à ce proverbe national, et la France entière, qui se connaît en dévouement et en à-propos de réponses, applaudira à cet acte de la volonté souveraine. »

Pour la chronique départementale, A. LAYTOU.

## Nouvelles Étrangères.

ITALIE.

Turin, 8 juillet.

Le journal les *Nationalités* annonce que la réponse du roi Victor Emmanuel à la lettre du roi du Portugal, qui demande la main de la princesse Pie, a été envoyée hier soir. Le mariage aura lieu à la fin de septembre à moins de circonstances imprévues. Le roi de Portugal viendra en personne à Turin où il rencontrera le prince et la princesse Napoléon. Tous accompagneront le roi d'Italie à Naples dans le courant d'octobre.

On mande de Naples que la bande réactionnaire de Cilento s'est réfugiée dans la forêt de San Leo, où

elle est cernée par les troupes du lieutenant Tinatti. Plusieurs membres de cette bande ont déjà été pris.

**SÉNAT.** — De nouvelles interpellations sont adressées au ministère sur la situation des provinces napolitaines. M. Rattazzi expose les causes du brigandage et déclare que le gouvernement a usé de tous les moyens en son pouvoir pour le détruire. Le président attend d'heureux effets de l'attitude ferme des fonctionnaires publics.

Le ministre de la guerre réduit à leurs véritables proportions les quelques désordres qui ont éclaté parmi les ouvriers des chantiers de Pietarsa. Il assure que le gouvernement n'est nullement dans l'intention de fermer cet établissement et qu'il veut seulement en améliorer la discipline.

Les correspondances de Rome du 5 disent que les troupes françaises et pontificales étaient consignées depuis la veille et que des patrouilles circulaient le soir pour prévenir une démonstration unitaire.

Le bruit courait de nouveau que les Français allaient quitter Velletri; mais on ajoutait qu'ils garderaient leurs cantonnements sur la frontière.

Le patriarche latin de Jérusalem était arrivé à Rome. On disait qu'il aurait pour successeur un prélat espagnol.

POLOGNE.

Le Grand-duc Constantin.

Le journal *Czas* du 6 juillet, contient les renseignements qui suivent sur la tentative d'assassinat commise sur la personne du Grand-duc Constantin :

« Le Grand-duc sorti, après le premier acte du spectacle, par l'escalier latéral, entra dans le vestibule où l'attendait son équipage. Au moment où il allait monter en voiture, un jeune homme l'accosta, tendant le bras comme pour remettre une pétition. Son Altesse avança la main pour la recevoir. Le coup de pistolet est alors parti et la balle, engagée dans les franges de l'épaulette, n'a fait qu'effleurer la partie du corps au-dessus de la clavicle. L'aide-de-camp, M. Brinner, se précipita sur l'assassin et le renversa.

Le Grand-duc, sur ces entrefaites, revint dans la chambre de la loge impériale où il reçut les soins nécessaires. Le Grand-duc, ajoute le *Czas*, après le pansement opéré, rédigea lui-même une dépêche à l'Empereur, atténuant la portée de l'incident, S. A. I. écarta toute pensée tendant à faire peser la responsabilité du crime sur la population de Varsovie. La dépêche terminée, le Grand-duc partit aussitôt pour sa résidence du Belvédère, emportant le revolver qui avait servi à l'accomplissement de la criminelle tentative. L'assassin arrêté et interrogé sur le champ répondit qu'il se nommait Budny, ensuite Joroszewski et enfin Horosz; il a été connu à la police sous ses différents noms.

« La police arrêta deux autres personnes dans le même vestibule et au moment où le crime venait d'être commis. Dans la nuit et le lendemain matin furent également emprisonnés plusieurs ouvriers. La troupe a été consignée immédiatement dans les casernes et des patrouilles ont parcouru les rues toute la nuit. Le lendemain le Grand-duc recevait le clergé et les membres de la Société du crédit foncier. A son entrée dans le salon, S. A. I. a déclaré qu'elle n'avait point eu l'idée de faire peser la responsabilité de ce fait sur le peuple polonais qui ne s'est jamais souillé du crime de régence. Quoiqu'il en soit, a-t-elle ajouté, cet incident ne changera rien au programme de l'œuvre entreprise pour le bien du pays.

« Le Grand-duc renouvela cette déclaration au comte André Zamoïski en l'invitant à le seconder dans ses travaux. Le prince tendit ensuite une main au marquis Wielopolski et l'autre au comte Zamoïski; Ce dernier s'inclina sans rien répondre.

« L'archevêque Mgr. Felinski ordonna dans la cathédrale une solennité religieuse pour remercier Dieu d'avoir conservé une vie qui pouvait devenir précieuse aux Polonais. Le prélat a prononcé, à cette occasion, un discours qui a vivement ému l'auditoire. A dater de ce moment, les troupes campent sur les places publiques; de ce moment la police arrête de nouveau toutes les personnes qui portent des cannes. On ne laisse passer en dehors des barrières que les personnes qui partent par le chemin de fer et ayant des passe-ports déjà visés. La presse polonaise et surtout les organes indépendants qui se publient en Autriche ou en Prusse, car ceux de la Russie ne contiennent point de commentaires sur cet événement, sont unanimes dans leur exécution contre l'auteur d'une tentative aussi criminelle que stupide. »

On mande de Varsovie, le 5 juillet :

« Le chef de l'administration civile du royaume, marquis de Wielopolski, a ouvert aujourd'hui la séance du conseil d'Etat, par l'allocution suivante :

« Messieurs, le Grand-duc, notre auguste gouverneur, avait l'intention d'ouvrir la séance en personne, mais après l'accident dont il a été victime, quoique l'état de sa santé n'inspire pas la moindre inquiétude, on lui a recommandé un repos absolu. Conformément à sa volonté, je dois le remplacer parmi vous. Le prince, si cher à l'Empereur, que mes prières ont amené parmi nous, comme un gage de nos progrès et de notre avenir, est arrivé ici plein d'une noble confiance, avec sa femme si bien intentionnée pour nous et avec ses enfants. Il ne s'est pas trompé sur les sentiments et la loyauté du peuple auquel il s'est confié, lui et le bonheur de sa famille. Cela a été prouvé par ces jours mémorables : le jour où il a fait son entrée sans aucune mesure de précaution, celui où Varsovie l'a reçu au pied des autels de ses

églises avec espoir et reconnaissance. Après ces beaux jours, la nuit a vomi, du sein des ténèbres, un monstre dont l'attentat a rempli d'horreur le pays tout entier. Le prince auguste qui n'a été ni ébranlé, ni blessé, nous a déclaré, vous l'avez entendu vous-même, qu'il n'attribuait à la nation polonaise aucune participation au crime qui a été commis, qu'il se confiait à sa générosité héréditaire et qu'il consacrerait toutes ses forces à sa prospérité. Nous espérons que la Providence, qui nous a conservé notre prince, nous permettra de produire au grand jour d'abominables complots; que la justice les atteindra; que désormais le flambeau de la vérité éclairera les hommes égarés; que la force de la conscience brisera et désarmera les orgueilleux et que la société sera sauvée. .... »

(Havas.)

AUTRICHE.

On écrit de Vérone, 1<sup>er</sup> juillet, à la *Sentinelle de Bresciana* :

Dans la nuit du vendredi au samedi, vers onze heures et demie, dans la cour de l'évêché, une forte détonation, semblable à celle que pourrait produire une pièce de canon de huit, s'est fait entendre. Peu après la détonation, on a découvert que le projectile incendiaire était une bombe, dont les fragments lancés contre la porte de l'évêché l'ont mise hors de service. Sur la porte de l'évêché, une affiche a été trouvée qui contenait ces mots : *C'est le premier*. On croit que cette démonstration a été faite parce que l'évêque a signé l'adresse en faveur du pouvoir temporel. (Havas.)

TURQUIE.

Quelques journaux russes contiennent des réponses très-vives à la presse semi-officielle de Londres et notamment au *Morning-Post* en ce qui touche la protection accordée par la Russie aux populations slaves et chrétiennes de la Turquie :

« Il serait infiniment plus utile, dit l'*Abeille du Nord*, que l'Angleterre mit à profit l'influence que lui donnent à Constantinople ses capitaux et qu'elle conseillât aux ministres de la Porte la cessation des rigueurs dont usent les pachas à l'égard des chrétiens sujets de la Turquie, au lieu de s'amuser à formuler de ridicules reproches contre le cabinet de Saint-Petersbourg à l'occasion des sympathies qu'il témoigne aux populations corréligionnaires des Russes. Nous pouvons assurer au *Morning-Post* que, malgré son langage, la Russie ne faillira pas à son devoir et qu'elle conservera toujours un sentiment de compassion pour ces malheureuses populations. »

(Havas.)

GRECE.

On écrit de Munich que de nouvelles négociations auront lieu prochainement entre les puissances protectrices de la Grèce sur la succession au trône de ce pays, question qui touche de si près la maison royale de Bavière. Le conseiller ministériel de Daxenberger, du ministère de la maison du roi et des affaires étrangères, qui est parti aujourd'hui pour Londres, est chargé, dit-on, d'une mission confidentielle concernant cette affaire pour le cabinet anglais. Il est certain que ce voyage n'a été décidé qu'il y a quelques jours, qu'il a lieu par ordre du roi et que M. de Daxenberger, qui est un confident du roi, a eu hier une longue audience de S. M. (Havas.)

PRUSSE.

On nous écrit de Berlin, le 7 juillet :

« Aujourd'hui, s'ouvrent à Vienne les conférences de divers gouvernements allemands sur la question de la réforme fédérale. Des pourparlers ont lieu entre l'Autriche et la Prusse sur de nouvelles notes identiques à adresser au gouvernement danois sur l'affaire des duchés. Mais ces pourparlers ne prouvent rien au point de vue d'un rapprochement entre les deux grandes puissances allemandes, car dans toutes les négociations des dernières années avec le Danemark, la Prusse et l'Autriche ont toujours procédé par voie de notes identiques.

« La Chambre des seigneurs a approuvé les conventions militaires conclues entre la Prusse d'une part et les Etats de Saxe-Cobourg-Gotha, Saxe-Altenbourg et Waldeck de l'autre. Elle a voté également la loi sur les passeports, mais en rejetant la plupart des amendements introduits dans la loi par la Chambre des députés et en rétablissant à peu près le projet primitif du gouvernement. » (Havas.)

Pour extrait : A. LAYTOU.

Paris.

La *Patrie* et le *Pays* publient la dépêche télégraphique suivante :

Clermont-Ferrand, 9 juillet, 10 h. du matin.

« Après la plus brillante réception que jamais souverain ait reçue, après un discours prononcé par M. le comte de Morny comme député et président du Conseil général du Puy-de-Dôme, l'Empereur a fait le comte de Morny duc de Morny. »

— Le voyage de l'Empereur et de l'Impératrice se continue au milieu des témoignages de la plus vive et de la plus universelle sympathie. Leurs Majestés ont visité la vallée de Royat; elles ont passé quelques heures à Nades, propriété de M. le comte de Morny.

— L'Empereur et le Prince Impérial passeront la première quinzaine d'août au camp de

Châlons. S. M. est attendue demain à Vichy, où elle compte résider trois semaines.

— S. A. I. le prince Napoléon est arrivé à Paris venant de Londres.

— Le retour à Paris du prince Napoléon a été motivé par l'imminence des couches de S. A. I. la princesse Clotilde. M. Thouvenel est parti pour Londres afin de remplacer le prince Napoléon à la distribution des prix et au banquet de l'exposition universelle.

— M. Rouher, ministre de l'agriculture et du commerce qui a quitté Londres ces jours-ci pour accompagner LL. MM. pendant leur voyage en Auvergne, retournera à Londres afin d'assister au dîner qui lui est donné le 16, par les commissaires de l'Exposition.

Les débats de l'affaire Miot et Greppo accusés d'affiliation à une société secrète, continuent sans incident remarquable.

Pour extrait : A. LAYTOU.

## Faits divers.

On lit dans le *Moniteur* :

Le ministre de l'intérieur vient d'inviter M. le Préfet du Nord, à propos d'un récit relatif à la bataille de Waterloo et publié ces jours derniers par divers journaux, à procéder avec quelque solennité à une investigation historique auprès d'un des derniers témoins de l'un des incidents les plus glorieux de cette journée. Nous publions le procès-verbal de cette enquête.

PRÉFECTURE DU NORD.

Nous, préfet du Nord, etc.;

Une publication récente du journal hebdomadaire *l'Esprit Public*, insérée dans plusieurs journaux, relatant que le sieur Deleau (Antoine-Joseph), adjoint au maire de la commune de Vicq, canton de Condé, arrondissement de Valenciennes, département du Nord, ancien soldat de la Garde impériale, avait conservé une notion certaine du fait mémorable auquel il a pris part à la bataille de Waterloo et des paroles attribuées à Cambronne, et S. Exc. M. le ministre de l'Intérieur nous ayant chargé, par lettre du 27 juin courant, d'approfondir la question, nous avons fait appeler ledit sieur Deleau, né à Vicq, le 2 avril 1792, et, aujourd'hui encore, adjoint au maire de ladite commune de Vicq.

Ses souvenirs militaires ont paru être, en effet, de la plus grande précision et empreintes d'autant de calme que de bonne foi.

Nous avons prié le sieur Deleau de venir avec nous dans le cabinet de S. Exc. M. le maréchal de Mac Mahon, duc de Magenta, à son quartier général à Lille où étaient M. le général de division Maissiat, commandant la 3<sup>e</sup> division militaire, et M. le colonel d'état-major Borel, premier aide-de-camp de S. Exc. le maréchal.

Le sieur Deleau s'est exprimé en ces termes : « J'étais à Waterloo dans le carré de la Garde, au premier rang, en raison de ma grande taille; j'appartenais à la jeune Garde, n'ayant encore que 23 ans; mais on sait que la jeune Garde avait été appelée à combler alors les cadres de la vieille. L'artillerie anglaise nous fondroyait, et nous répondions à chaque décharge par une fusillade de moins en moins nourrie.

« Entre deux décharges, le général anglais nous cria : « Grenadiers rendez-vous ! » — Le général Cambronne répondit (je l'ai parfaitement entendu, ainsi que tous mes camarades) : « La garde meurt et ne se rend pas ! ! » — Feu ! dit immédiatement le général anglais.

« Nous serrâmes le carré et nous ripostâmes avec nos fusils. — « Grenadiers rendez-vous, vous serez traités comme les premiers soldats du monde ! » reprit d'une voix affectée le général anglais. — « La garde meurt et ne se rend pas ! » répondit encore Cambronne, et, sur toute la ligne, officiers et soldats répétèrent avec lui : « La garde meurt et ne se rend pas ! » Je me souviens parfaitement de l'avoir dit comme les autres.

« Nous essayâmes une nouvelle décharge et nous y répondîmes par la nôtre. Rendez-vous grenadiers, rendez-vous ! crièrent en masse les Anglais, qui nous enveloppaient de tous côtés. Cambronne répondit à cette dernière sommation par un geste de colère, accompagné de paroles que je n'entendis plus, atteint en ce moment d'un boulet qui m'enleva mon bonnet à poil, et me renversa sur un tas de cadavres.

« Je déclare donc avoir entendu prononcer par le général Cambronne, à deux reprises : « La garde meurt et ne se rend pas ! » et ne lui avoir pas entendu dire autre chose. »

Cette précision circonstanciée de souvenirs au sujet d'un fait historique de haute importance et le caractère honorable du témoin nous ont déterminé, en conséquence, à rédiger le

présent procès-verbal que le sieur Deleau a signé avec nous.

Le *Moniteur* annonce la nomination au grade de chevalier de la Légion d'Honneur, de M. Deleau, adjoint au maire de Vieq, ancien militaire de la garde impériale.

C'est M. Deleau qui vient d'acquiescer une certaine célébrité dans le récent débat sur le mot du général Cambronne.

Pour extrait : A. LAYTOU.

COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER

DE

Paris à Lyon et à la Méditerranée

Souscription à 340,000 obligations. Juin 1862.

Obligations mises en souscription... 340,000  
Obligations souscrites... 1,763,353

Prélèvement fait des obligations attribuées aux souscripteurs qui ont droit au minimum d'une obligation, le total restant à répartir représente 17.80 pour cent des quantités souscrites.

Les obligations ne pouvant être fractionnées, lorsque le calcul des attributions donnera une fraction de 50 centièmes et au-dessus, le souscripteur aura droit à l'obligation entière. Les fractions inférieures à 50 centièmes seront annulées.

MM. les souscripteurs sont invités à se présenter, à partir du 11 juillet courant, au bureau qui a reçu leur souscription, munis de leur récépissé de versement, à l'effet :

1° d'échanger ledit récépissé contre un autre récépissé indiquant pour chacun d'eux le nombre d'obligations qui leur est attribuée ;

2° de liquider le compte du premier versement à raison de 101 fr. 25 c. par obligation attribuée.

Tous les souscripteurs de cinq obligations et au-dessus auront droit au remboursement des sommes versées par eux en excédent de 101 fr. 25 c., montant du 1<sup>er</sup> versement sur chaque obligation attribuée. Cet excédent leur sera remboursé à bureau ouvert, en même temps que s'effectuera l'échange des récépissés.

Tous les souscripteurs de quatre obligations et au-dessous ayant droit à une seule obligation, auront à effectuer un versement complémentaire j'usqu'à concurrence de 101 fr. 25 c. pour ladite obligation. Ils seront passibles des intérêts de retard à 5% à partir du 21 juillet.

Tout souscripteur qui voulant se libérer par anticipation des termes d'octobre et de janvier, se présentera du 11 au 21 juillet, aura droit à un escompte uniforme de 3 fr. (4% valeur du 11 juillet). Après le 21 juillet, l'escompte sera calculé à partir du jour de la libération effective.

Une instruction spéciale sera adressée à MM. les souscripteurs par correspondance.

Le secrétaire général, G. RÉAL.

BULLETIN COMMERCIAL.

VINS ET SPIRITUEUX.

Les alcools du Nord sont assez fermes à 70 fr. pour le disponible et le courant du mois ; les trois-six du Languedoc sont à 87 fr. Le tout à l'hect., selon les degrés, à l'entrepôt.

A Béziers, on a coté le disponible à 73 fr., le livrable sur juillet et août 69 fr., les 6 mois de novembre 65 fr. l'hect.

Les eaux-de-vie à l'entrepôt ne donnent lieu à aucune affaire ; les prix sont un peu plus fermes par suite des quelques plaintes que le temps froid et pluvieux a fait surgir dans les Charentes principalement.

Les vins à Bercy et à l'Entrepôt ont une vente active ; à la baisse acquise il y a huit jours, on néglige les produits de 1860 comme trop inférieurs, et malgré la différence des prix, les vins de 1861 sont vivement recherchés.

Les avis des différents vignobles du Centre sont en baisse ; on cherche à écouler, et bien que le temps est été un peu froid et pluvieux, que cette température anormale ait détaché de la grappe environ un sixième du grain, il y a encore une telle quantité de fruits sur les ceps que la perte est insignifiante. Les vins de choix du Midi sont d'une bonne demande ; ils sont expédiés sur l'Entrepôt pour faire les coupures avec les petits vins du Cher et en faciliter ainsi l'écoulement. Ce sont surtout les 1860 qui ont besoin de ce mélange afin de les rendre plus marchands. Ils s'est vendu à Issoudun environ 1,500 pièces de vin dans les prix de 40 à 45 fr. pour ceux de 1860 et de 70 à 80 pour les 1861. Le tout par 200 litres.

Condom, 29 juin. Depuis notre dernier bulletin les eaux-de-vie ont éprouvé une légère faveur dans les prix. A notre foire de lundi dernier, et aux marchés d'Eauze de jeudi et d'hier de Condom, il s'est traité, à notre connaissance, environ 200 pièces aux prix de : Haut-Armagnac, 65 à 70 fr. Ténarèze, 70 à 75 f. ;

Et cela, suivant que les acheteurs étaient plus ou moins pressés de faire de la marchandise.

Nous ne connaissons pas de transactions en en Bas-Armagnac, mais nous croyons qu'il faut considérer le prix de 80 fr. comme acquis.

(Moniteur agricole de Bordeaux.)

MERCURIALE GÉNÉRALE DU DÉPARTEMENT, DE LA 2<sup>e</sup> QUINZAINE DE JUIN.

	Phectolitre.		le quintal métrique.	
	23 <sup>e</sup>	88	30 <sup>e</sup>	44
Froment....	18	68	25	31
Méteil.....	17	62	23	34
Seigle.....	17	»	28	33
Orge.....	19	01	31	92
Sarrasin....	16	37	23	38
Mais.....	9	74	22	47
Haricots....	24	38	30	47

PAIN (prix moyen).

1<sup>re</sup> qualité, 0<sup>e</sup> 38; 2<sup>e</sup> qualité, 0<sup>e</sup> 33; 3<sup>e</sup> qualité, 0<sup>e</sup> 30.

Mercuriale des marchés aux bestiaux pour la 2<sup>e</sup> quinzaine de juin.

	Amenés.		Vendus.		Prix moyen du kilog.
	26	26	356 k.	0 <sup>e</sup> 66	
Bœufs.....	91	91	90 k.	0 <sup>e</sup> 75	
Veaux.....	299	299	23 k.	0 <sup>e</sup> 55	
Moutons....	2	2	105 k.	4 <sup>e</sup> 05	
Porcs.....					

VIANDE (prix moyen).

Bœuf 1<sup>er</sup> 05; Vache » 66; Veau 1<sup>er</sup> 20; Mouton, 1<sup>er</sup> 16 c. Porc, 1<sup>er</sup> 27.

VILLE DE CAHORS.

Marché aux grains. — Samedi, 12 juillet 1862.

	Hectolitres exposés en vente.		Hectolitres vendus.		PRIX moyen de l'hectolitre.	POIDS moyen de l'hectolitre.
	280	102	23 <sup>e</sup> 02	78 k. 240		
Froment..	63	49	15 <sup>e</sup> 78	»		
Mais.....						

BULLETIN FINANCIER.

BOURSE DE PARIS.

10 juillet 1862.

	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
Au comptant :			
3 pour 100 .....	68 20	»	» 40
3 pour 150 (nouveau) ..	68 35	»	» 40
4 1/2 pour 100 .....	97 50	»	» 40
Obligatons du Trésor ..	»	»	»
Banque de France.....	3442 50	»	» 2 50
	11 juillet.		
Au comptant :			
3 pour 100 .....	68 25	» 05	»
3 pour 100 (nouveau) ..	»	»	»
4 1/2 pour 100 .....	97 25	»	» 25
	12 juillet.		
Au comptant :			
3 pour 100 .....	68 30	» 05	»
3 pour 100 (nouveau) ..	»	»	»
4 1/2 pour 100 .....	97 50	» 25	»

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Naissances.

40 juillet. Bennac (Arsène).  
Décès.  
41 — Constant (Guillaume), menuisiers, 71 ans.  
41 — Bédou (Auguste), 4 mois.  
41 — Dollé (Marie-Pascale), 13 ans.  
42 — Gibert (Marie-Anne), 5 mois.  
45 — Alaux (Jean), charpentier, 45 ans.

Pour tous les articles et extraits non signés : A. LAYTOU.

Théâtre de Cahors.

Dimanche, 13 juillet 1862.

LUCIE DE LAMERMOOR,

Grand-Opéra en 4 actes, paroles de MM. Alphonse Boyer et Gustave Vaez, musique de Donizetti.

LE CHALET,

Opéra-comique en un acte, paroles de Scribe, musique d'Adam

Très-incessamment : *La Muette de Portici*, Grand-Opéra en 5 actes, avec le concours de M. DULUC, fort Ténor.

Les portes et les bureaux seront ouverts à 7 heures. — On commencera à 8 heures.

EXTRAIT

Des annonces légales publiées dans le Courrier du Lot, au n° 1415, du 9 juillet 1862.

ÉTUDE

de M<sup>e</sup> MAYZEN, avoué, à Cahors.

VENTE SUR LICITATION.

A la requête du sieur Edouard MIQUEL, propriétaire, domicilié à Catus.

Contre le sieur Antoine HUGON, teinturier, domicilié à Catus, il sera procédé, le 30 juillet, à 10 heures du matin, dans une des salles du Tribunal de Cahors, devant M. Gleizes, juge commis à cet effet, à la vente aux enchères des immeubles suivants :

1<sup>o</sup> une Pâturage; 2<sup>o</sup> une Terre; 3<sup>o</sup> un Jardin; 4<sup>o</sup> un Bois; 5<sup>o</sup> une Pâturage; 6<sup>o</sup> un Pré; 7<sup>o</sup> une Terre; 8<sup>o</sup> un Bois; 9<sup>o</sup> une Pâturage; 10<sup>o</sup> un Pré; 11<sup>o</sup> une Terre; 12<sup>o</sup> un Pré; 13<sup>o</sup> une Terre; 14<sup>o</sup> une carderie et une maison et les agrées de la carderie, ces immeubles sont situés sur la commune de Castellfranc.

Ceux ci-après, sont situés sur la commune de Praysac :  
1<sup>o</sup> une Vigne; 2<sup>o</sup> une Pâturage; 3<sup>o</sup> une Terre; 4<sup>o</sup> une Terre; 5<sup>o</sup> une Vigne. Ces biens immeubles ont une contenance totale de 7 hectares 14 ares cinquante-cinq centiares ils seront vendus en un seul lot sur la mise à prix de 16,000 francs.

Signé à l'original :  
MAYZEN, avoué.

ENTREPRISE RAMOND, BRUSIDOU ET C.

Nouveau Service

DE CAHORS A TOULOUSE

et retour.

Départ de Cahors pour Toulouse 10 heures du soir.

Départ de Toulouse pour Cahors 6 heures du matin.

Bureau : à Cahors, sur les Fossés, chez M. DUMEAU, marchand chapelier.

TACHES ET BOUTONS AU VISAGE

Le LAIT ANTÉPHÉLIQUE détruit ou prévient éphélides (taches de rousseur, son, lentilles, masque de grossesse), hâle, feux, efflorescences, boutons, rugosités, — préserve des piqures d'insectes ou en neutralise le venin, — donne et conserve au visage un teint pur, clair et uni. — Flacon, 3 francs. — Paris, CANDÈS et C<sup>e</sup>, boulevard St-Denis, 26. — Cahors, pharmacie VINEL.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

ALCHIE, marchand chapelier, rue de la Mairie à Cahors, a l'honneur d'informer le public qu'à partir du 1<sup>er</sup> août prochain, son magasin sera transféré dans la même rue, maison Carriol, en face M. Vinel, pharmacien.

Comme toujours, on trouvera chez lui un assortiment des plus complets de Chapeaux soie, feutre, castor, nouveauté-drap, paille, en tout genre, pour homme, et fantaisie, haute-nouveauté, pour enfant.

Le sieur ALCHIE profite de cette circonstance pour prévenir sa nom-

breuse Clientèle qu'il vient de faire l'acquisition du *Conformateur*, nouveau modèle qui lui permet de prendre mesure à la personne ayant la tête la plus difforme dans l'espace de quelques secondes, et se charge de faire fabriquer tout genre de chapeaux, sur mesure, sans augmentation de prix.

Il ose espérer qu'on voudra bien lui continuer la confiance dont il a joui jusqu'à ce jour. Il fera du reste, tous ses efforts pour la mériter de plus en plus.

RÉMY, aîné, Tapissier, GALERIE FONTENILLE, A CAHORS.

A l'honneur de prévenir le Public qu'on trouvera dans son magasin, à des prix réduits, une grande quantité de Papiers peints de la plus haute nouveauté. — On pourra choisir dans les prix de 40, 45, 50 et 60 cent., en colori; — de 70, 75 et 80 cent. en satinet mât; — de 3 fr. à 3 fr. 50 cent., des paysages de Chine, vues et autres d'un mètre de large. — Le sieur Rémy tient toujours les articles meubles, passementeries, dorures, descentes de lit, étoffes pour meubles, et un grand choix de chaises vernies, paille osier et autres; à 4 fr. 50 c. et 7 fr. Voltaires à 30 francs.

AVIS AUX INSTITUTEURS

EN VENTE

Chez Madame veuve Richard, libraire, à Cahors

MÉTHODE

INGÉNIEUSE

DE LECTURE

à la portée de toutes les intelligences

Pour apprendre promptement et très-facilement la lecture courante aux élèves de toutes les écoles et aux adultes.

Par ANNA RESSÉQUIER, Institutrice brevetée à Pern, (Lot)

A VENDRE

Un beau Coupé-chaises d'occasion, Essieux à patente, Tilburys à deux roues, Phaëton neuf à quatre roues, Harnais plaqués et ordinaires à de très bons prix.

S'adresser à M. E. ESCUDIÉ, carrossier, galerie De Fontenille, à Cahors.

A VENDRE

Vins vieux des premiers crus d'Albas. Récoltes de 1825, 1830, 1832, 1834, 1840, 1841 et 1843.

S'adresser à M. BATAILLE, aîné, propriétaire à Albas.

Le propriétaire-gérant, A. LAYTOU.

POUR VENDRE BEAUCOUP, VENDRE BON ET BON MARCHÉ

Aux Fabriques de France

MAISON GREIL

A CAHORS, sur les Boulevards, Maison Cournou, à l'angle de la rue Fénélon.

HABILLEMENTS TOUS FAITS

ET SUR MESURE

Formes élégantes et gracieuses, étoffes de la plus grande fraîcheur et de la plus haute nouveauté, confection d'un fini parfait, modicité de prix surprenante.

EAUX NATURELLES DE MIERS PAR GRAMAT PURGATIVES (LOT). INSPECTION DU GOUVERNEMENT.

Ce purgatif, le plus doux qu'on connaisse, est efficace dans les maladies de l'estomac, les fièvres intermittentes, obstruction de la rate et du foie, la jaunisse, la constipation, les souffrances hémorroïdales, les migraines, l'ypocondrie, le catarrhe de la vessie, les engorgements lymphatiques, les maladies des femmes et des jeunes filles. — Douches d'eau minérale et bains de vapeurs. — Dépôts dans les grandes pharmacies. — On expédie directement aux personnes qui adressent des demandes à Miers. Dépôt, à Cahors, pharmacie centrale Vinel.

HORLOGERIE - BIJOUTERIE

Le sieur VERDIER, horloger bijoutier, a l'honneur d'informer sa clientèle, que par suite de réparation, son Magasin est transféré Galeries de Folmont, au premier étage.